

**ARRETE N°2023-349**

**ARRETE DE NOMINATION D'UN MANDATAIRE EN QUALITE DE SOUS REGISSEUR ET DE QUATRE MANDATAIRES  
POUR LA SOUS REGIE DE RECETTES POUR L'ENCAISSEMENT DES PRODUITS LIÉS AUX THÉS DANSANTS**

Le Maire de la Commune de Juvignac

Vu l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013 instituant une régie générale de recettes

Vu l'arrêté municipal n°2017/189 du 13/06/2017 Modifiant l'arrêté municipal n°2013/01 du 15/02/2013

Vu l'arrêté municipal n°2018/257 du 28/06/2018 modifiant l'arrêté municipal n°2017/189 du 01/06/2017

Vu l'arrêté municipal n°2022-144 portant création d'une sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux thés dansants

Vu l'arrêté municipal n°2022-145 du 21/03/2022 portant nomination de mandataire sur la sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux thés dansants

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juin 2020 autorisant le Maire à créer des régies communales en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'avis conforme du comptable assignataire en date du 31/10/2023

ARRETE

Article 1

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté n°2022-145 en date du 21/03/2022.

Article 2

Mme Natacha RAMACO THIEULON est nommée sous régisseur en charge de la sous régie de recettes pour l'encaissement des produits liés aux thés dansants, pour le compte et sous la responsabilité du régisseur de la régie générale, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de cette dernière.

Article 3

Nomination de quatre mandataires :

- Mme Sandra GILLES
- Mme Kristina RIERA
- Mme Valérie JUNG
- M. Alban TREMEGES

Article 4

Le sous régisseur et les mandataires ne doivent pas encaisser de recettes autres que celles énumérées dans l'acte constitutif de la sous régie, sous peine d'être constitués comptables de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432.10 du nouveau code pénal. Ils doivent les encaisser selon le mode de paiement prévu par l'acte constitutif de la sous régie.

Article 5

Le sous régisseur et les mandataires sont tenus d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031 ABM du 21 avril 2006.

Fait à Juvignac, le 01/11/2023



Le Maire,

Jean-Luc SAVY

Le régisseur titulaire de la régie générale de recettes  
Jennifer LANOT

le régisseur suppléant  
Souad EL BADRI

Pour acceptation,  
Précédé de la mention  
« vu pour acceptation »

Le sous régisseur  
Natacha RAMACO THIEULON

*vu pour acceptation*

Les mandataires,

Sandra GILLES

*vu pour acceptation*

Kristina RIERA

*vu pour acceptation*

Valérie JUNG

*vu pour acceptation*

Alban TREMEGES

*vu pour acceptation*

## Jennifer LANOT

---

**De:** david.despres <david.despres@dgfip.finances.gouv.fr>  
**Envoyé:** mardi 31 octobre 2023 08:32  
**À:** Jennifer LANOT  
**Cc:** Souad EL BADRI; julie.ancenay  
**Objet:** Fwd: Régie de recettes de Juvignac - avis conformes  
**Pièces jointes:** Arrêté de nomination mandataires sous régie thés dansants 30-10-23.docx; Arrêté de nomination mandataires sous régie carte sénior 30-10-23.docx

ATTENTION: Cet e-mail provient d'une personne externe à votre organisation. Ne cliquez pas sur les liens ou n'ouvrez pas les pièces jointes si vous ne connaissez pas l'expéditeur et que vous n'êtes pas certain que le contenu est sûr.

Bonjour

Avis conforme du comptable

Cordialement



**DESPRES David**  
Contrôleur des Finances Publiques  
SGC METROPOLE  
Service Régies  
tel: 04 67 65 99 44  
port : 06 19 45 63 25



Adoptez l'éco-attitude.  
N'imprimez ce mail que si c'est vraiment nécessaire

---

**De :** Jennifer LANOT [<mailto:Jennifer.Lanot@juvignac.fr>]

**Envoyé :** lundi 30 octobre 2023 à 16:45

**Pour :** julie.ancenay <[julie.ancenay@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:julie.ancenay@dgfip.finances.gouv.fr)>, 'david.despres' <[david.despres@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:david.despres@dgfip.finances.gouv.fr)>

**Cc :** Souad EL BADRI <[souad.elbadri@juvignac.fr](mailto:souad.elbadri@juvignac.fr)>

**Objet :** Régie de recettes de Juvignac - avis conformes

Bonjour

Vous trouverez ci-joint 2 projets d'arrêté de nomination de mandataires sur les sous régie de recettes « thés dansants » et « carte sénior » pour avis conforme ou corrections éventuelles.  
Dans l'attente de vous lire

Bien cordialement

**Jennifer LANOT**

Responsable des affaires scolaires & du guichet Enfance Jeunesse  
Direction de la Petite Enfance, de l'Enfance et de la Jeunesse

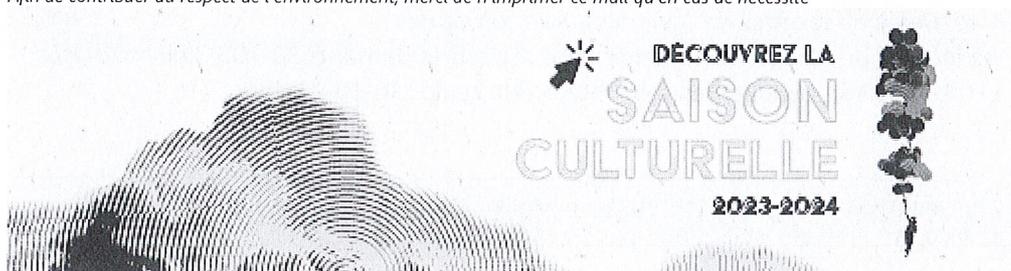
06.34.86.47.16 | 04 67 10 40 34



**Mairie de Juvignac**

Parvis des Droits de l'Homme - 997 les allées de l'Europe  
34 990 JUVIGNAC - 04 67 10 42 42 |  [Ville de Juvignac](#)

*Afin de contribuer au respect de l'environnement, merci de n'imprimer ce mail qu'en cas de nécessité*



Collectivité: JUVIGNAC

Régie: Regie Generale De Recettes 14201

Page n° 1

Formules remises le 30/10/2024 à M.

Nature des valeurs	Nombre	Quotité	Série	Du numéro	au Numéro	Montant
AM DANSANTS ADHÉRENT CARTE SENIOF300		4,00		351	650	1 200,00
AM DANSANTS RÉS HORS JUVIGNAC	200	7,00		501	700	1 400,00
					TOTAL	2 600,00

Formules reçues le 30/10/2024

Le régisseur,



